

DLA : 15 ans et toujours pertinent !

Créé en 2002, le dispositif local d'accompagnement (DLA) apparaît comme un outil particulièrement utile pour les structures de l'ESS en aidant notamment les associations à faire face à la baisse des financements publics. Il entame un nouveau conventionnement pour la période 2017-2019 en direction des petites et moyennes associations employeuses et des structures à fort potentiel de création d'emploi.

Le DLA permet aux associations employeuses, aux structures d'insertion par l'activité économique et aux autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier gratuitement d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de consolider leur modèle économique, et de créer ou de pérenniser des emplois. Il est présent sur l'ensemble du territoire, dans chaque région et chaque département.

Diagnostic

Concrètement, l'association est accueillie sur son territoire par un chargé de mission DLA qui mène un diagnostic des problématiques de la structure et l'aide à identifier les points d'achoppement. Si cela est pertinent, il mandate un prestataire expert pour épauler la structure dans l'identification de solutions et la mise en place des préconisations d'évolution. Dès lors qu'il concourt à la pérennisation de la structure, l'accompagnement peut porter sur de nombreuses thématiques, comme la consolidation ou l'évolution du modèle économique, la création ou la pérennisation d'emplois, la stratégie de communication ou encore la réécriture du projet associatif.

Champ d'action

La légitimité du dispositif a été renforcée par son inscription dans la loi (loi ESS du 31 juillet 2014 et décret du 1^{er} septembre 2015) qui réaffirme ses grands principes et lui confère un statut de service d'intérêt économique général (Sieg). Son champ

d'action est également élargi puisqu'il s'ouvre aux entreprises bénéficiant de l'agrément Esus (entreprise solidaire d'utilité sociale). Les objectifs principaux du DLA sont toujours de contribuer au développement de l'emploi et de consolider les modèles économiques, à travers par exemple l'appui au regroupement ou à la coopération avec d'autres structures, dans une démarche de complémentarité avec les autres acteurs de l'accompagnement présents sur les territoires.

Effets sur l'emploi

Une étude quantitative est menée chaque année afin de mieux cerner les impacts du DLA sur les structures ayant bénéficié d'un accompagnement. On constate qu'entre 2013 et 2015, le niveau des effectifs permanents, qui est l'indicateur

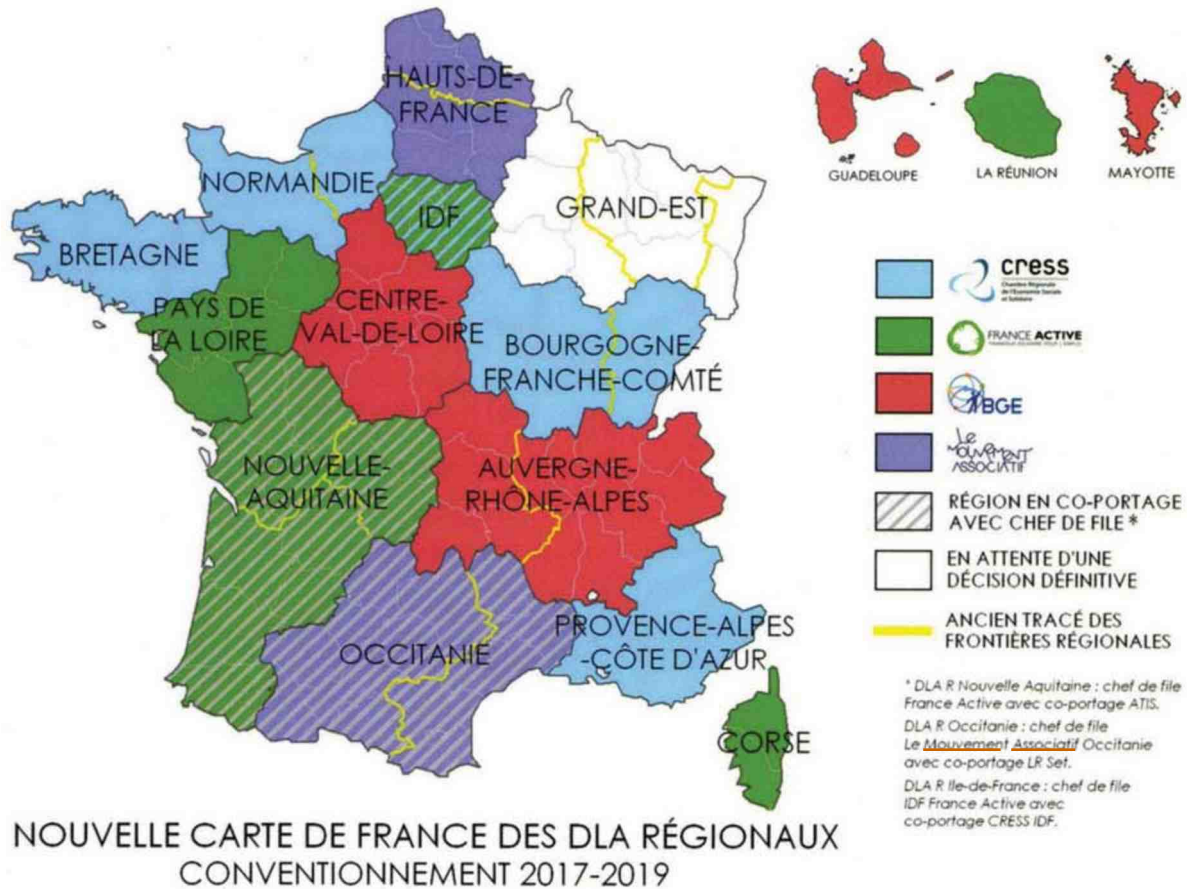
pertinent pour suivre l'état de santé des structures, progresse de manière assez prononcée : + 5,4 %. Le nombre de CDI progresse dans des proportions similaires : + 5,1 %. Le DLA a donc des effets évidents sur l'emploi en aidant à son développement et à sa consolidation. Le dispositif apparaît comme un outil particulièrement utile pour les structures de l'ESS dans un contexte d'incertitude économique, en aidant notamment les structures associatives à faire face à la baisse des financements publics. L'évolution et la consolidation des modèles économiques demeurent les principaux motifs de sollicitation d'un DLA. Il dresse un état des lieux et fournit aux associations des outils qui leur permettent de prendre du recul et de repenser leur activité. Grâce à sa connaissance du territoire et à son lien

SOUS COUVERT D'OPTIMISATION, UN NIVELLEMENT DES INTERVENTIONS

Si l'enveloppe nationale du DLA financée par l'État et la Caisse des dépôts reste stable, les baisses qui ont pu se produire concernent les crédits alloués au dispositif par les régions, en particulier les régions issues de fusions. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine elle a été revue à la baisse (- 60 %) et réorientée sur les seuls actes d'ingénierie qui répondent aux priorités régionales. Concrètement, un DLA départemental comme celui de la Creuse ne pourra réaliser qu'une dizaine d'ingénieries en

2017 là où il en faisait le double en 2016, et n'accompagnera plus que 35 structures contre 50 en 2016. C'est la traduction du nivellement des interventions qui, sous couvert d'optimisation, vont peut-être favoriser les anciennes régions moins bien dotées au détriment des anciennes qui l'étaient mieux. C'est ce qui s'est passé en Auvergne-Rhône-Alpes où les deux anciennes régions n'étaient pas régies de la même manière en matière de DLA.

Michel Lulek



aux réseaux de l'ESS, le DLA leur permet également de saisir des opportunités de financement ou de partenariats. Enfin, il tend à revitaliser et redynamiser les structures en amenant une réflexion sur le projet associatif et les moyens de le mettre en œuvre.

Accompagnement collectif

Les DLA ne font pas seulement des accompagnements individuels mais peuvent également proposer des démarches plus collectives. C'est le cas par exemple du DLA du Territoire de Belfort qui a aidé trois associations d'aide à domicile confrontées à la concurrence grandissante de structures, notamment privées, sur leur segment de marché. Encouragées par les pouvoirs publics à mutualiser leurs moyens afin de mieux affronter la crise qui touche leur secteur, ces associations

ont entamé une réflexion sur leur projet associatif et leur charte des valeurs au regard des enjeux de la fusion qu'elles envisageaient ensemble. L'accompagnement a permis de concilier les différentes histoires et cultures associatives et de définir les objectifs assignés à ce regroupement. En parallèle, elles ont souhaité être accompagnées dans la construction juridique et sociale de la nouvelle entité fusionnée. Ainsi, le DLA a notamment permis une baisse des coûts des services supports pour les trois structures, une uniformisation des procédures et une meilleure couverture du territoire.

Nouvelles orientations

Le DLA est porté localement par des structures qui ont répondu à un appel à projets lancé par les pilotes locaux (État, Caisse des Dépôts, et cofinanceurs dépar-

tements ou régionaux le cas échéant) tous les trois ans. Pour le nouveau conventionnement 2017-2019, les structures prioritaires sont les petites et moyennes associations employeuses et les structures à fort potentiel de création d'emploi. Le conventionnement 2017-2019 a également été l'occasion d'adapter l'échelon régional du DLA au nouveau découpage des régions françaises. La double évolution, des structures porteuses DLA d'une part et des nouvelles régions d'autre part, a redessiné la carte de France des DLA régionaux (voir carte ci-dessus). ■

Jeanne Cornaille, Avise, coordinatrice de l'équipe Avise du programme DLA